



Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos du Fonds d'optimisation du revenu Franklin Brandywine Global – Série A. Pour plus de détails, consultez le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, faites-en la demande à votre représentant ou communiquez avec la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) en composant le 1.800.897.7281, en envoyant un courriel à service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com ou en consultant le site [www.franklintempleton.ca](http://www.franklintempleton.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**Les parts de cette série du fonds ne peuvent plus être souscrites selon l'option avec frais d'acquisition différés ou l'option avec frais d'acquisition réduits. Cependant, les parts que vous détenez déjà selon l'une ou l'autre de ces options peuvent être substituées à des parts d'un autre fonds ou d'une autre série et conserver ces options. Si vous avez souscrit des parts du fonds selon l'option avec frais d'acquisition différés ou l'option avec frais d'acquisition réduits avant le 18 mai 2022, les frais de rachat continueront de s'appliquer conformément à ce qui est décrit à la rubrique « Frais d'acquisition ».**

## Bref aperçu

|                                                 |                                              |                                       |                                                                                                      |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Codes du fonds :</b>                         | CAD : TML387 (FA), TML391 (FAR), TML389 (FR) | <b>Gestionnaire du fonds :</b>        | Société de Placements Franklin Templeton                                                             |
| <b>Date de création de la série :</b>           | 17 février 2003                              | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> | Société de Placements Franklin Templeton                                                             |
| <b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :</b> | 196,0 millions \$                            | <b>Sous-conseiller(s) :</b>           | Brandywine Global Investment Management, LLC                                                         |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>       | 1,27 %                                       | <b>Distributions :</b>                | Mensuelles; les distributions seront réinvesties, sauf si vous choisissez de recevoir des liquidités |
|                                                 |                                              | <b>Placement minimal :</b>            | Placement initial 500 \$ Placements supplémentaires 100 \$ Versements préautorisés 50 \$             |

## Dans quoi le fonds investit-il?

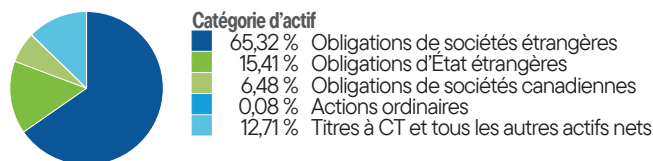
Le fonds investit principalement dans des instruments de créance d'émetteurs situés partout dans le monde dans le cadre d'une approche de placement durable. Le fonds est généralement couvert pour réduire l'incidence des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 31 mars 2025. Les placements du fonds sont appelés à changer.

### Les 10 principaux placements (31 mars 2025)

|                                                                                                                                                       |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1. Liquidités et équivalents                                                                                                                          | 12,83 %        |
| 2. Towd Point Mortgage Trust, 2016-2, M1, billet à taux variable, 25 août 2055                                                                        | 2,54 %         |
| 3. Obligation d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, obligation de premier rang, 3,750 %, 22 octobre 2053                  | 2,09 %         |
| 4. Federal Home Loan Mortgage Corp., titres de créance STACR (Structured Agency Credit Risk), 2018-HQA2, M2B, billet à taux variable, 25 octobre 2048 | 1,99 %         |
| 5. Connecticut Avenue Securities Trust, 2020-SBT1, 1M2, billet à taux variable, 25 février 2040                                                       | 1,54 %         |
| 6. Blue Owl Technology Finance Corp., billet de premier rang, 2,500 %, 15 janvier 2027                                                                | 1,48 %         |
| 7. NFE Financing LLC, billet garanti de premier rang, 12,000 %, 15 novembre 2029                                                                      | 1,47 %         |
| 8. Charles Schwab Corp. (The), I, billet sub. de deuxième rang, 4,000 % jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2026, taux variable par la suite, perpétuel     | 1,39 %         |
| 9. Bonos du Mexique, M, obligation de premier rang, 8,000 %, 31 juillet 2053                                                                          | 1,19 %         |
| 10. Hudbay Minerals, Inc., billet de premier rang, 4,500 %, 1 <sup>er</sup> avril 2026                                                                | 1,12 %         |
| <b>Pourcentage total des 10 principaux placements</b>                                                                                                 | <b>27,64 %</b> |
| <b>Nombre total de placements</b>                                                                                                                     | <b>171</b>     |

### Portefeuille de placements (31 mars 2025)



## Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

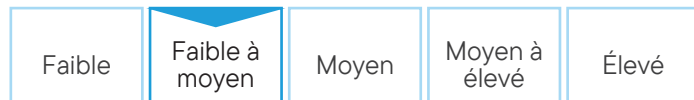
Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Franklin Templeton estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Méthode de classification des risques d'investissement » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme c'est le cas pour la plupart des fonds communs de placement, le fonds n'offre aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

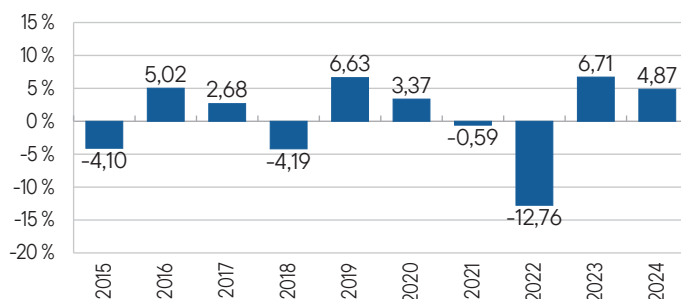
### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de Série A du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

En date du 17 septembre 2021, le Fonds de revenu stratégique Franklin a été repositionné et renommé Fonds d'optimisation du revenu Franklin Brandywine Global. De ce fait, les données sur le rendement passé pour la période antérieure au 17 septembre 2021 ne sont pas comparatives.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de Série A du fonds pour chacune des 10 dernières années. La série a perdu de sa valeur pendant 4 des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série A du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                    | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| Meilleur rendement | 6,93 %    | 31 janvier 2024 | vos placement augmenterait pour s'établir à 1 069 \$.                  |
| Pire rendement     | -6,67 %   | 31 octobre 2022 | vos placement chuterait pour s'établir à 933 \$.                       |

### Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts de Série A du fonds a été de 0,54 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait maintenant 1 055 \$.

### À qui le fonds est-il destiné?

#### Aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds mondial de titres à revenu fixe qui vise à produire un revenu et certains gains en capital, sans le risque de change associé
- recherchent un fonds qui suit une approche de placement durable
- investissent à moyen terme ou à long terme

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

### Quels sont les coûts?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

#### 1. FRAIS D'ACQUISITION

Le mode de souscription assorti de frais d'acquisition initiaux est le seul mode de souscription offert au moment de l'achat de cette série du fonds.

| Mode de souscription                | Ce que vous payez                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                         | Comment ça fonctionne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     | en pourcentage (%)                                                                                                                                                                                                                                                                                       | en dollars (\$)                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Frais d'acquisition initiaux</b> | De 0 % à 6 % du montant investi                                                                                                                                                                                                                                                                          | De 0 \$ à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux est décidé entre vous et votre représentant.</li> <li>Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Frais d'acquisition réduits</b>  | Si la vente survient :<br>Pendant la 1 <sup>re</sup> année 3,00 %<br>Pendant la 2 <sup>e</sup> année 2,50 %<br>Pendant la 3 <sup>e</sup> année 2,00 %<br>Après 3 ans Néant                                                                                                                               | De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais d'acquisition réduits représentent un taux fixe et sont basés sur le prix des parts au moment de l'achat. Ils sont déduits de la valeur des parts au moment du rachat.</li> <li>Si un rachat occasionne des frais d'acquisition réduits, vous les payez à Franklin Templeton.</li> <li>Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année civile sans devoir payer les frais d'acquisition réduits. Une distribution versée en espèces réduira du même montant vos droits de rachat sans frais de l'année civile suivante. Ce droit n'est pas cumulatif d'une année à l'autre.</li> <li>Vous pouvez échanger un fonds pour un autre fonds Franklin Templeton sans payer ces frais, si vous optez pour des parts d'un autre fonds à frais d'acquisition réduits. Le barème des frais d'acquisition réduits est basé sur la date à laquelle vous avez acheté des parts du fonds initial pour la première fois.</li> </ul>      |
| <b>Frais d'acquisition reportés</b> | Si la vente survient :<br>Pendant la 1 <sup>re</sup> année 6,00 %<br>Pendant la 2 <sup>e</sup> année 5,50 %<br>Pendant la 3 <sup>e</sup> année 5,00 %<br>Pendant la 4 <sup>e</sup> année 4,50 %<br>Pendant la 5 <sup>e</sup> année 4,00 %<br>Pendant la 6 <sup>e</sup> année 3,00 %<br>Après 6 ans Néant | De 0 \$ à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais d'acquisition reportés représentent un taux fixe et sont basés sur le prix des parts au moment de l'achat. Ils sont déduits de la valeur des parts au moment du rachat.</li> <li>Si un rachat occasionne des frais d'acquisition reportés, vous les payez à Franklin Templeton.</li> <li>Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année civile sans devoir payer les frais d'acquisition reportés. Une distribution versée en espèces réduira du même montant vos droits de rachat sans frais de l'année civile suivante. Ce droit n'est pas cumulatif d'une année à l'autre.</li> <li>Vous pouvez échanger un fonds pour un autre fonds Franklin Templeton sans payer ces frais, si vous optez pour des parts d'un autre fonds à frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition reportés est basé sur la date à laquelle vous avez acheté des parts du fonds initial pour la première fois.</li> </ul> |

## 2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur votre portefeuille parce qu'ils diminuent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais de la Série A correspondaient à 1,27 % de la valeur de cette série. Cela équivaut à 12,70 \$ pour chaque placement de 1 000 \$.

**Taux annuel**  
(en % de la valeur de la série)

### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration à taux fixe et de tous les frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration à taux fixe.

1,27 %

### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

0,00 %

### Frais de la série

1,27 %

## Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent.

Franklin Templeton verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du fonds, et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend du mode de souscription que vous avez choisi :

| Mode de souscription                | Montant de la commission de suivi                                                                                                                                                                                |                                                                                                             |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     | en pourcentage (%)                                                                                                                                                                                               | en dollars (\$)                                                                                             |
| <b>Frais d'acquisition initiaux</b> | 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année.                                                                                                                                                             | Ceci correspond à 5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.                               |
| <b>Frais d'acquisition réduits</b>  | 0,250 % de la valeur de votre placement chaque année pour les parts détenues pendant moins de trois ans. 0,500 % de la valeur de votre placement chaque année pour les parts détenues pendant plus de trois ans. | Ceci correspond à 2,50 \$ et à 5,00 \$, respectivement, par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |
| <b>Frais d'acquisition reportés</b> | 0,250 % de la valeur de votre placement chaque année pour les parts détenues pendant moins de six ans. 0,500 % de la valeur de votre placement chaque année pour les parts détenues pendant plus de six ans.     | Ceci correspond à 2,50 \$ et à 5,00 \$, respectivement, par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |

### 3. AUTRES FRAIS

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais au moment de l'achat, de la détention, de la vente ou d'une substitution des parts du fonds.

| Frais                        | Montant payé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais de substitution</b> | <p>Jusqu'à 2 % de la valeur des parts faisant l'objet de la substitution. Vous négociez ces frais avec la société de votre représentant, et les lui versez. Vous pouvez être tenu de verser des frais de substitution à la société de votre représentant dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• substitution de parts assorties de frais d'acquisition initiaux par des parts non assorties de frais d'acquisition ou assorties de frais d'acquisition initiaux;</li> <li>• substitution de parts assorties de frais d'acquisition réduits par d'autres parts assorties de frais d'acquisition réduits;</li> <li>• substitution de parts assorties de frais d'acquisition reportés par d'autres parts assorties de frais d'acquisition reportés.</li> </ul> |

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

##### Société de Placements Franklin Templeton

5000, rue Yonge, bureau 900  
Toronto (Ontario) M2N 0A7  
Service à la clientèle sans frais : 1.800.897.7281  
Courriel : service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com  
www.franklintempleton.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilières.ca**.